

Département du JURA
Arrondissement de LONS LE SAUNIER
Canton de NOZEROY
COMMUNE de NOZEROY

République Française

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT - BROCANTE**

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU l'intérêt général,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour la bonne organisation de la brocante organisée par l'association des commerçants (APERNE) et le comité d'animation de NOZEROY le samedi 9 août 2025, de réglementer le stationnement et la circulation dans un but de sécurité publique.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La circulation au centre bourg via la porte Nods, la Tour de l'horloge et les Fossés de Trébief est interdite le samedi 9 Août 2025 de 04h00 à 18h00, sauf pour la mise en place des exposants, la sécurité et les organisateurs.

ARTICLE 2 :

Le stationnement est interdit :

- Grande rue, Rue Saint-Antoine, Rue du 19 mars, Place des Annonciades, Place de la Mairie, devant l'Eglise (réservées à l'installation des exposants).
- Allées du Parc (réservées à l'installation des exposants et à leurs véhicules).
- Rue des Fossés de Trébief (réservée aux véhicules des exposants).

Le stationnement sur les places de parking matérialisées dans les autres rues du centre bourg implique une interdiction de circuler de 04h00 à 18h00.

ARTICLE 3 : Une signalisation sera mise en place par les organisateurs qui assureront aussi la sécurité. Un barriérage sera mis en place au niveau de la Tour de l'Horloge (Intersection Rue du Faubourg-Rue des Fossés de Mièges-Place Jean l'Antique) et de la Porte Nods.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire de Nozeroy, Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

A Nozeroy, le 29 juillet 2025

**Le Maire,
Dominique CHAUVIN**

